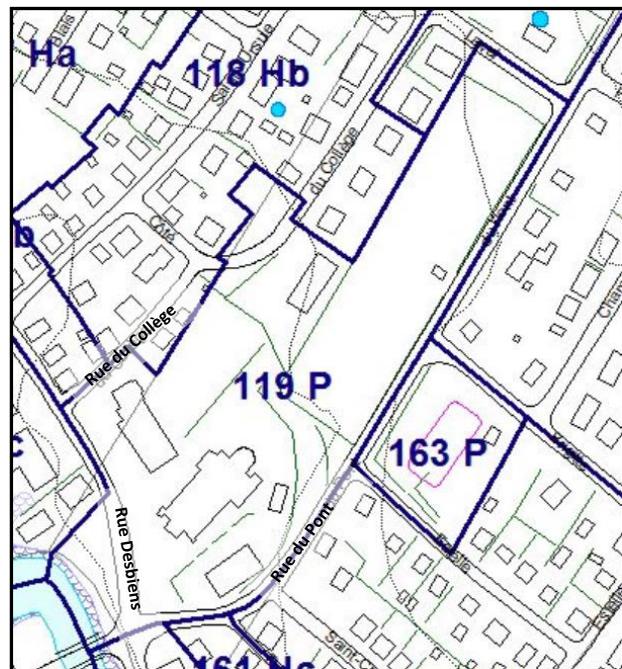
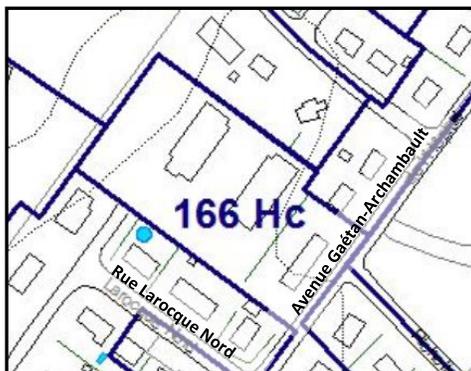


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 846-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 613-05

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2019, le conseil municipal a adopté le *premier projet de Règlement n° 846-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05*.
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 mai 2019 à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.
- 3° Ce projet de règlement a pour objet :
 - a) de permettre les usages *Garderie (pré-maternelle, moins de 50 % de poupons) et Pouponnière ou garderie de nuit* dans la zone 119 P;
 - b) de permettre les enseignes appliquées pour les usages commerciaux dans la zone 166 Hc;
 - c) de modifier les définitions de « lotissement » et « morcellement » de manière à mieux les différencier d'avec le terme « opération cadastrale ».



- 4° Les plans de zonage permettant d'identifier les zones mentionnées sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site Web de la MRC de La Matapédia (www.mrcmatapedia.qc.ca) dans la sous-section *Municipalités* de la section *Description de la MRC*.
- 5° Le *premier projet de Règlement n° 846-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 24 avril 2019.

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière